

L'Institut Messine propose de réinvestir son jugement face à la « densification normative »

Paris, le 6 juillet 2015 – Jamais auparavant les hommes n'ont été soumis, dans leur vie professionnelle, comme dans leur quotidien, à une telle pression normative... menaçant leur capacité de jugement. L'Institut Messine explore le rapport que le jugement entretient avec la norme à l'aide de références à l'histoire de la pensée et apporte des pistes pour rétablir des zones d'exercices pour le jugement individuel des professionnels.

Dans sa nouvelle Note *Norme et Jugement sont-ils compatibles ?*, l'Institut Messine s'est interrogé sur l'évolution du métier de commissaire aux comptes (CAC) face à la pression normative et sur sa capacité à exercer son jugement librement et au mieux des intérêts de la collectivité – mais aussi des magistrats et des médecins aux prises à des interrogations similaires.

L'Institut Messine constate, qu'alors qu'il bénéficiait auparavant d'une grande autonomie et d'une authentique liberté de jugement, le CAC se voit aujourd'hui corseté par des procédures de contrôle (normes comptables, normes d'exercices professionnel, code de déontologie, etc.) qui réduisent comme peau de chagrin ses marges de manœuvre.

La machine normative qui régule la profession s'est emballée jusqu'à donner l'impression d'une fuite en avant, engendrant des transformations de fonds : le passage d'une logique des principes à une logique des *process* ; la fin de la relative unité et cohérence des normes pour laisser place à leur prolifération croissante, anarchique et discordante ; le déplacement d'une logique de la responsabilité assumée à une juridisation constante du métier ; la dévalorisation de l'expérience au profit de l'expertise technique... « *On est passé d'un métier d'artiste à un métier de technicien* », résume Michel Léger, Président de l'Institut Messine et de BDO France.

Mais suivre la norme et mettre son jugement en veille est parfois confortable, ce qui explique que la dénonciation de la norme aille paradoxalement de pair avec son acceptation la plus entière. « *Pris par le temps, empris d'un sentiment d'urgence, nous sommes de moins en moins dans la réflexion et de plus en plus dans le réflexe* », explique Sophie Chassat, l'auteur de la Note.

Si la norme est censée prévenir les risques, son application mécanique et les absurdités qui résultent d'une situation d'excès normatif exposent néanmoins à de nouveaux risques. « *On s'entête à appliquer à un problème une solution qui, aussi séduisante soit-elle sur le plan théorique ou logique, n'est tout simplement pas adaptée à la situation concrète*, fait valoir Sophie Chassat. *Aussi paradoxal que cela paraisse, vouloir tout verrouiller en instaurant un respect ultra-conformiste des normes est source d'insécurité* ».

La situation de « densification normative »¹ est une réalité contemporaine avec laquelle il faut compter... et, surtout, composer. A l'instar du médecin ou du juge, l'auditeur ne peut accepter le sacrifice *in extenso* de son jugement sans compromettre par là-même la légitimité, la fiabilité et la finalité de sa mission. Cette Note a donc pour objectif de faire vaciller le sentiment d'impuissance que tout un chacun peut éprouver face à la toute-puissance apparente des normes.

Des pistes de réflexion et d'action sont proposées aux commissaires aux comptes, aux juges et aux médecins pour leur permettre de mieux « habiter » la situation d'excès normatif à laquelle ils sont confrontés. Il faut « investir la norme » explique ainsi cette Note, en inventer les usages libérateurs. « *La norme, une fois que je l'ai intégrée, je m'ébats dedans, c'est moi qui lui impose ma loi* », affirme dans cet esprit Philippe Bilger, Magistrat honoraire et membre du Conseil d'Orientation de l'Institut Messine.

Au travers de l'histoire des idées, cet opusculé présente les différentes conceptions des relations entre norme et jugement et met en évidence les acceptions parfois très positives de la norme – cela permettant ensuite de la désacraliser, première étape pour une critique constructive. Il fait enfin ressortir la dimension créative et nécessaire du jugement. Les véritables enjeux étant, à court-terme, celui du bon usage qu'individuellement chacun fait des normes et, à moyen-terme, celui d'un débat collectif aboutissant à une atténuation de la pression normative subie par de nombreuses professions et aussi par chacun d'entre nous.

A propos de l'Institut Messine

Un *think tank* pour faire le pont entre l'audit et la société civile

Créé au cours de l'année 2014 avec le soutien de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, l'Institut Messine est un think tank qui rassemble en son sein des représentants de la société civile et de la profession des commissaires aux comptes qui se sont donné pour mission de réfléchir aux grands enjeux économiques auxquels sont confrontés le pays et ses entreprises.

L'Institut Messine ambitionne de formuler puis de soumettre au débat des idées et des solutions originales et concrètes susceptibles de nourrir la réflexion et l'action du décideur public et des acteurs économiques.

Présidé par Michel Léger (Président de BDO France), sa gouvernance et son orientation sont fixées par un Comité Directeur et un Conseil d'Orientation constitués de personnalités de renom.

Contact presse : Camille Formentini – cformentini@footprintconsultants.fr / 01 80 48 14 80

¹ Expression de Catherine Thibierge (professeur de droit privé à l'université d'Orléans) *La Densification normative. Découverte d'un processus*, Catherine Thibierge et alii, Mare et Martin, 2013.